



Doc. 15796
21 juin 2023

Assurer un accès libre et sûr par le corridor de Latchine

Amendement¹ n° 25

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, après le mot «personne», ajouter les mots suivants:

«y compris les résidents Arméniens de souche»

Note explicative

Si l'on ne précise pas de qui il est question, le paragraphe en général n'a pas grand sens.

Déposé par:

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD
ARPADARAI Nigar, Azerbaïdjan, CE/AD
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
JAFAROV Kamal, Azerbaïdjan, CE/AD
KARIMZADA Parvin, Azerbaïdjan, CE/AD
NURULLAYEVA Konul, Azerbaïdjan, CE/AD

1. 2023 - Troisième partie de session

